Image not found or type unknown

Création d'entreprise : Revendeur auto

Par **Marcosoft**, le **18/10/2011** à **15:48**

Bonjour,

Je souhaite ouvrir une société de revendeur auto qui consisterait en tant que professionnel à acheter des véhicules dans la CEE et les revendre en France.

Mes questions sont les suivantes :

1/ Quel est le statut le plus approprié pour ce type d'entreprise sachant que je serais seul à gérer cette activité ?
A savoir que le CA sera supérieur à 32.000€. Le CA devrait être aux alentours de 50.000/80.000€ en année 1.

2/ Est-ce qu'il est possible de démarrer une telle activité en étant au chômage. Je suis actuellement en CDI mais avec une opportunité de rupture conventionnelle. Donc être au chômage me permettrait de démarrer cette reconversion plus sereinement, avec plus de temps dédié. Si toutefois c'est possible ?

3/ Comment fonctionne le paiement de la TVA sur l'achat de véhicule à l'étranger (CEE uniquement) :
Achat HT : TVA payable sur l'intégralité du montant TTC lors de la revente
Achat HT: 4166e (soit 5000e TTC pour info)
Revente TTC : 7000e
soit 2834e de marge
donc TVA à reverser = 563e (19,6% de 2000e)
Marge net de 2271e

Achat TTC : TVA payable sur la marge (puisque achat TTC et revente TTC)
ex : Achat TTC : 5000e soit 833e de tva payer en italie
Revente TTC : 7000e soit 1147e de tva
donc TVA a reverser = 314e (1147e-833e)
Marge net de 1686e

Les 2 pratiques sont-elles légales et possibles ?

4/Comment doit-on procéder pour ne pas avoir à immatriculer les véhicules achetés ?
En tant que professionnel, j'imagine qu'on peut avoir une plaque garage ainsi qu'une assurance couvrant tous les véhicules achetés ?

5/Peut-on faire les démarches d'immatriculation pour le compte du client une fois qu'il a payé

le véhicule ? Ceci serait une sorte de prestation complémentaire.

Merci pour vos réponses
Marc

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés